

## « L'ÉDUCATION DE LA DÉMOCRATIE »

Les débats sur la (ou les) « nouvelle(s) citoyenneté(s) » et sur une « nouvelle laïcité », apparus depuis plusieurs années en France, sont relancés par les transformations que connaissent plusieurs pays d'Europe, par la construction de l'Europe elle-même, par la pluralité des cultures d'immigrés, etc.

Ces débats seraient utilement éclairés par ceux qui ont eu lieu en France, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, sur la nature de l'éducation convenant à une démocratie et sur la formation du citoyen. Il s'en faut de beaucoup, en effet, que les lois de 1880-1882 sur l'instruction publique aient réglé ces questions : elles les ont plutôt posées avec une nouvelle acuité. Et les intellectuels, notamment les professeurs, et parmi eux les « sociologues » (Durkheim et d'autres), sont en quelque sorte sommés d'y répondre.

Plus que les réponses, assez connues, c'est la manière de poser (ou de poser à nouveau) les problèmes que nous analyserons. Et cela en examinant deux textes. « L'éducation de la démocratie », publié chez Alcan en 1903, reproduit les « leçons » (conférences) faites la même année à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales. Dans sa seconde conférence, intitulée « l'unité de principes », Alfred Croiset, helléniste, Professeur à l'Université de Paris, s'interrogeait sur « l'unité morale nécessaire à une société politique » et cherchait comment un enseignement public neutre peut échapper au danger d'être « insignifiant et inefficace ». En somme, la question de l'unité politique et sociale est une question de sens.

Le second texte est aussi une conférence, prononcée à l'Ecole Normale d'Instituteurs de la Seine, en 1920, par Célestin Bouglé - qui appliqua sa théorie des formes sociales à l'analyse des concepts démocratiques. Intitulée « le citoyen moderne », elle pose la question des rapports entre démocratie et libéralisme, et s'inscrit dans le débat (lancé notamment par le syndicalisme) : « Citoyen ou Producteur ».